

1605_009r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 9

1605.

où ne voulant user de voye de faict en vn crime si notoire, il en enuoia la cause au Parlement, qui lui fit & parfit son procez, & au sieur d'Antragues. Mais la Marquise, puis leurs femmes, enfans, & parents, festans iettez aux pieds de sa Maiesté, implorants pour eux sa clemence, leur accorda premierement la surceance de l'exécution de l'arrest, leur disant, *Leuez-vous, vous me faites pitié, & non le Comte* : puis par Lettres patentes du quinziesme Avril, il commua la peine du Comte en vne prison perpetuelle dans la Bastille, & celle du sieur d'Antragues, à demeurer en sa maison de Males-herbes. La Marquise aussi par sa permission retourna à Vernueil. On imprima en ce temps-là, sous le tiltre de, Plainctes de la captiue Caliston à l'invincible Aristarque, ceste requeste qu'elle fit au Roy.

*Clemence
du Roy en-
uers le
Comte & le
sieur d'An-
tragues.*

Prince qui tiens les cœurs sous ton obeyssance

Autant par ton amour comme par ta puissance,

Donne moy ce seul poinct que ie t'ay demandé,

Que le soupçon de moy en ton esprit s'oublie,

Autant par la pitié humble ie t'en supplie,

Comme par les attraitz i'ay sur toy commandé.

Iamais ie ne croiray ton ame inexorable,

Car elle est trop humaine, & moy trop miserable

Pour ne te point toucher d'un seul trait de pitié,

Donques que par ma mort ta rigueur ne commence,

Mais fay moy maintenant ressentir ta clemence

Autant que ie senty iadis ton amitié.

Toy qu'entre les mortels le ciel voulut eslire,

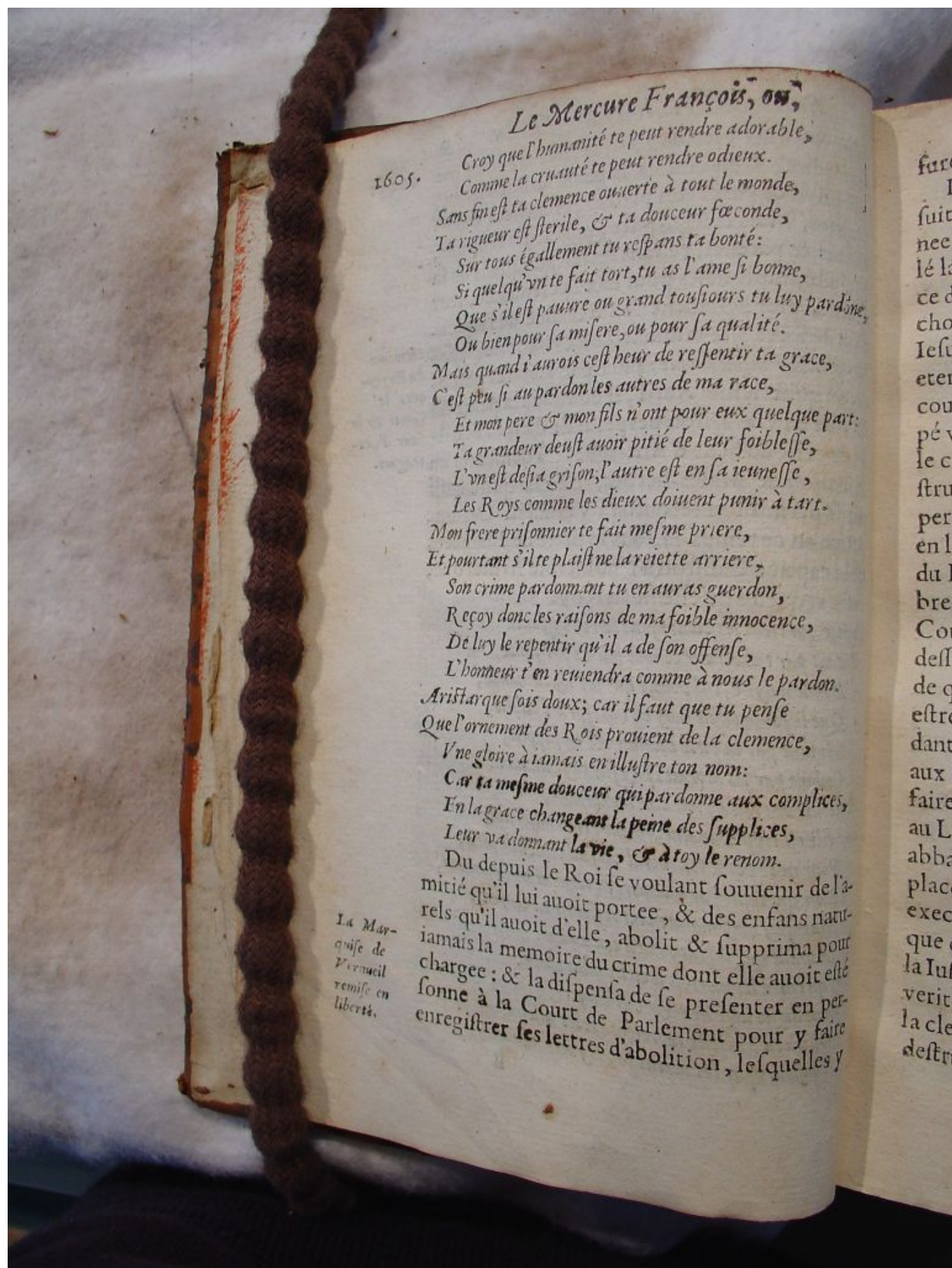
Comme digne iugé de regir cest Empire,

Où va ta Majesté representant les Dieux!

Toujours par tes vertus fay toy voir admirable,

B

1605_009v.jpg



1605. *Le Mercure François, ou,*
 Croy que l'humanité te peut rendre adorable,
 Comme la cruauté te peut rendre odieux.
 Sans fin est ta clemence ouverte à tout le monde,
 Ta rigueur est sterile, & ta douceur féconde,
 Sur tous également tu respans ta bonté:
 Si quelqu'un te fait tort, tu as l'ame si bonne,
 Que s'il est pauvre ou grand tousjours tu luy pardons,
 Ou bien pour sa misere, ou pour sa qualité.
 Mais quand j'aurois cest heur de ressentir ta grace,
 C'est peu si au pardon les autres de ma race,
 Et mon pere & mon fils n'ont pour eux quelque part:
 Ta grandeur deust avoir pitié de leur foiblesse,
 L'un est desja grison, l'autre est en sa jeunesse,
 Les Roys comme les dieux doiuent punir à tart.
 Mon frere prisonnier te fait mesme priere,
 Et pourtant s'il te plaist ne la reiette arriere,
 Son crime pardonnant tu en auras guerdon,
 Reçois donc les raisons de ma foible innocence,
 De luy le repentir qu'il a de son offense,
 L'honneur t'en reuiendra comme à nous le pardon.
 Aristarque sois doux; car il faut que tu pense
 Que l'ornement des Rois procuit de la clemence,
 Vne gloire à iamais en illustre ton nom:
 Car ta mesme douceur qui pardonne aux complices,
 En la grace changeant la peine des supplices,
 Leur va donnant la vie, & à toy le renom.
 Du depuis le Roi se voulant souuenir de l'a-
 mitié qu'il lui auoit portee, & des enfans natu-
 rels qu'il auoit d'elle, abolit & supprima pour
 iamais la memoire du crime dont elle auoit esté
 chargée: & la dispensa de se presenter en per-
 sonne à la Court de Parlement pour y faire
 enregistrer ses lettres d'abolition, lesquelles y

La Mar-
 quise de
 Verneuil
 remise en
 liberté.

1605_010r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 10

1605.

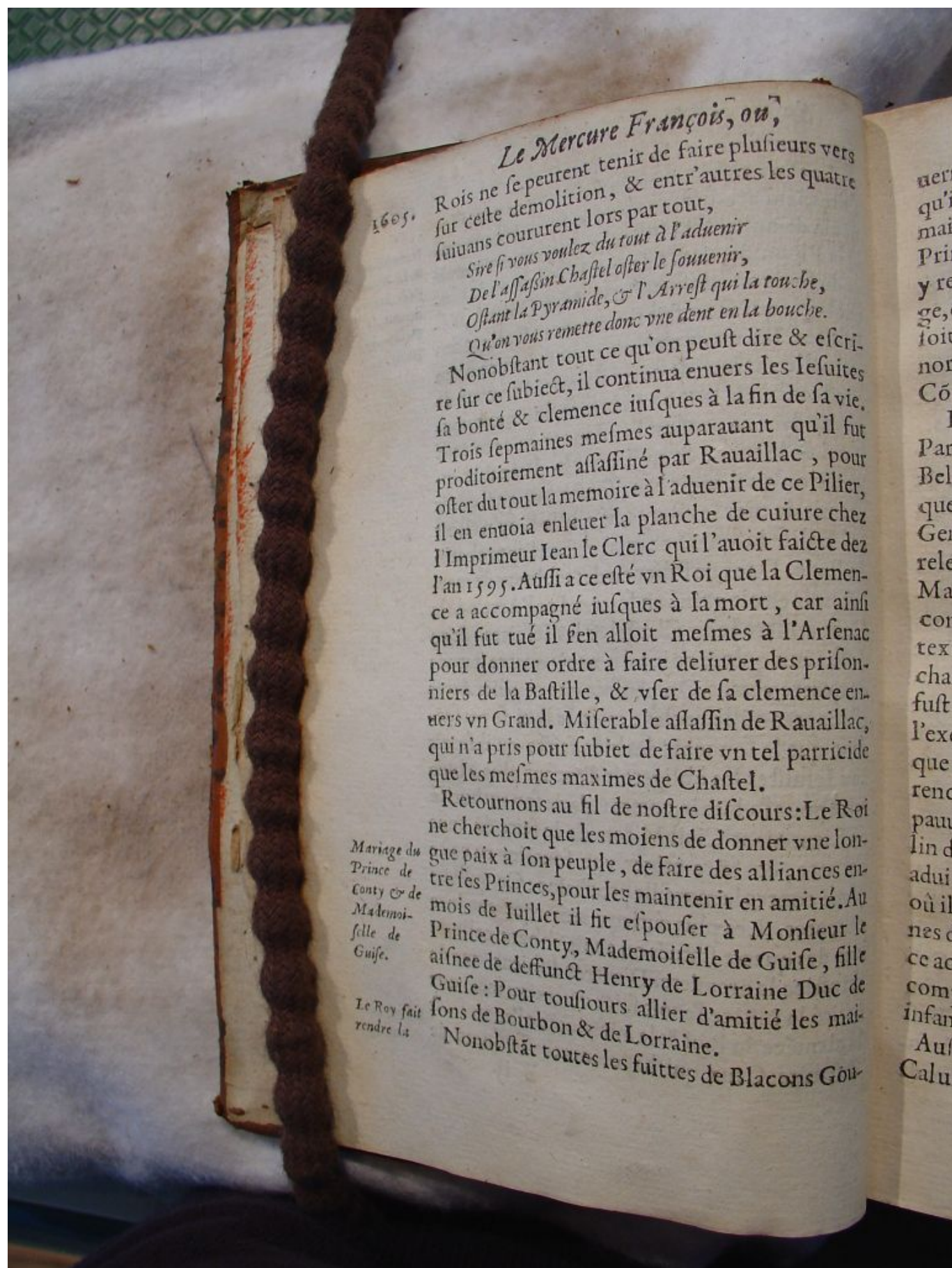
furent entherinées le 6. Septembre.

Le Roy continuant ses faueurs aux peres Iesuites, leur accorda au mois de May de ceste année la demolitiō du Pilier, vulgairement appelle la Piramide, dressé deuant le Palais en la place du logis où auoit esté nay Jean Chastel, Escholier, qui auoit fait son cours au College des Iesuites. Il y auoit esté mis pour memoire & en eternelle marque de ce qu'il auoit, d'un coup de cousteau blessé le Roy en la face, luy auoit coupé vne dent en pensant luy donner vn coup dans le col & le tuer, & aussi pour la damnable instruction qu'il auoit eue, soustenant qu'il estoit permis de tuer les Roys, & que le Roy n'estoit en l'Eglise iusques à ce qu'il eust eu l'approbatiō du Pape. Dans ce Pilier en des tableaux de marbre noir estoit graué en lettres d'or l'Arrest de la Cour contre ledit Chastel & les Iesuites : & au dessus aux quatre coins il y auoit quatre statuës de quatre vertus. On pensoit que ce pilier deust estre apres mille siecles : mais le Roi se persuadant que le souuenir des biës-faicts qu'il feroit aux Iesuites les obligeroit d'autant plus à bien faire pour l'aduenir, commanda de son authorité au Lieutenant Civil Miron de le faire du tout abbatre, & faire enger ~~une~~ fontaine en ceste place contre la muraille prochaine : Ce qu'il fit executer. Les plus curieux remarquerent lors que des quatre statuës on auoit abbatu celle de la Iustice la premiere. D'autres disoient, que de verité la Iustice l'auoit faict cōstruire; mais que la clemēce du Roi & la misericorde l'auoit faict destruire. Ceux qui hayoient tel assassinats de

Demolition
de la Pyra-
mide dressée
deuant le
Palais à
Paris.

B ij

1605_010v.jpg



Le Mercure François, ou,
 1605. Rois ne se peurent tenir de faire plusieurs vers
 sur ceste demolition, & entr'autres les quatre
 suivans coururent lors par tout,
Sire si vous voulez du tout à l'aduenir
De l'assassin Chastel oster le souvenir,
Ostant la Pyramide, & l'Arrest qui la touche,
Qu'on vous remette donc vne dent en la bouche.

Nonobstant tout ce qu'on peust dire & escri-
 re sur ce subiect, il continua enuers les Iesuites
 sa bonté & clemence iusques à la fin de sa vie.
 Trois sepmaines mesmes auparauant qu'il fut
 proditoirement assassiné par Rauaillac, pour
 oster du tout la memoire à l'aduenir de ce Pilier,
 il en entuoia enleuer la planche de cuiure chez
 l'Imprimeur Iean le Clerc qui l'auoit faicte dez
 l'an 1595. Aussi a ce esté vn Roi que la Clemen-
 ce a accompagné iusques à la mort, car ainsi
 qu'il fut tué il sen alloit mesmes à l'Arсенac
 pour donner ordre à faire deliurer des prison-
 niers de la Bastille, & vser de sa clemence en-
 uers vn Grand. Miserable assassin de Rauaillac,
 qui n'a pris pour subiet de faire vn tel parricide
 que les mesmes maximes de Chastel.

Retournons au fil de nostre discours: Le Roi
 ne cherchoit que les moiens de donner vne lon-
 gue paix à son peuple, de faire des alliances en-
 tre les Princes, pour les maintenir en amitié. Au
 mois de Iuillet il fit espouser à Monsieur le
 Prince de Conty, Mademoiselle de Guise, fille
 aînée de deffunct Henry de Lorraine Duc de
 Guise: Pour tousiours allier d'amitié les mai-
 sons de Bourbon & de Lorraine.

Nonobstât toutes les fuittes de Blacons Gou-

*Mariage du
 Prince de
 Conty & de
 Mademoi-
 selle de
 Guise.*

*Le Roy fait
 rendre la*

1605_011r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. II

uerneur de la ville d'Orāges, & tous ses artifices 1605.
 qu'il couuroit du mâteau de la Religion, pour se
 maintenir tousiours en la possēssiō de la ville &
 Principauté d'Oranges, le Roi l'en fit sortir, &
 y restablir Philippes de Nassau Prince d'Oran-
 ge, qui par ce moien recouura ce qu'il pourchas-
 soit de long temps. Il lui fit espouser aussi Eleo-
 nor de Bourbō, fille de feu Mōsieur le Prince de
 Cōdé, qui mourut l'an 1588. à S. Jean d'Angely.

Principauté
 d'Oranges,
 au Prince
 Philippes
 de Nassau,
 qu'il marie
 à Mademoi-
 selle de
 Bourbon.

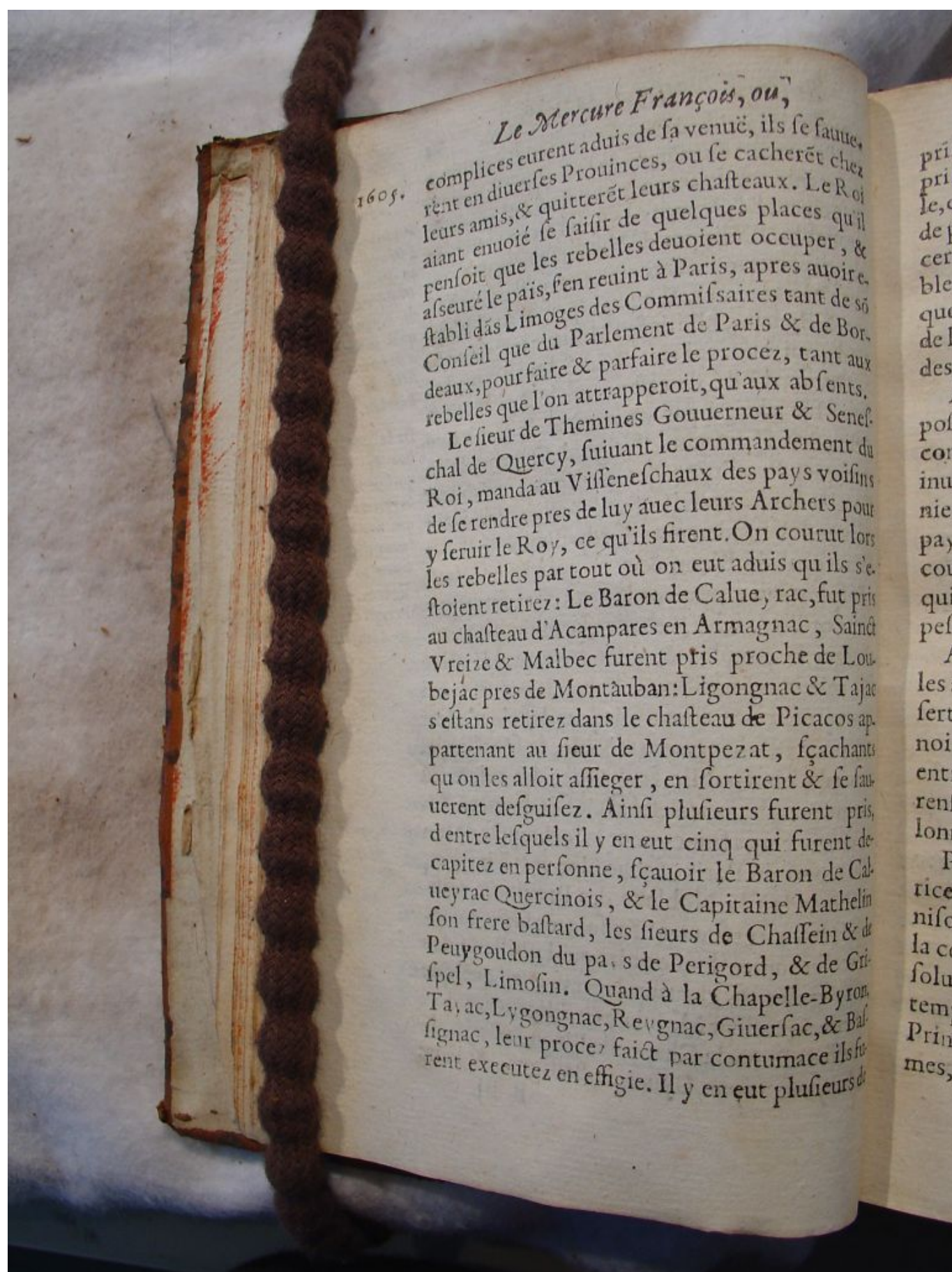
Durant l'Esté de ceste annee le Roi estant à
 Paris fut aduerti par vn nommé le Capitaine
 Belin, qu'en Limousin, Perigord, Quercy, & en
 quelques Prouinces des enuiron, plusieurs
 Gentils-hommes faisoient des assemblees pour
 releuer les fondemens de rebellion que le feu
 Mareschal de Biron & ceux qui estoient de sa
 conspiration y auoient iettez; & ce sur le pre-
 texte ordinaire des Rebelles, sçauoir, pour des-
 charger le peuple; & pour faire que la Iustice
 fust mieux administree à l'aduenir par ceux qui
 l'exerçoient: & toutesfois leur dessein n'estoit
 que pour pescher en eau trouble, & sous l'appā-
 rence du bien public fengraisser des ruines du
 pauvre peuple. Sa maiesté aiant fait donner à Be-
 lin douze cents francs pour la recompēse de son
 aduis, part de Paris, s'achemine vers Limoges,
 où il manda à la Noblesse des Prouinces voisi-
 nes de le venir trouuer: Et suiuant sa preuoian-
 ce accoustumee donne ordre que l'artillerie, ses
 compagnies de cheuaux legers, avec quelque
 infanterie eussent à le suiure en diligence.

De la puni-
 tion de
 quelques
 Seigneurs
 qui vou-
 loient s'es-
 leuer en
 Quercy,
 Perigord,
 & Limosin.

Aussi-tost que la Chappelle Biron, le Baron de
 Calueyrac, Tayac, Gyuersac, Bassignac, & leurs

B iij

1605_011v.jpg



1605_012r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 12

1605.

prisonniers qui n'eurent d'autre punition que la prison, Le Roy voulant selon sa bonté naturelle, que peu souffrissent la peine due à la temerité de plusieurs. Ainsi toutes ces Prouinces que ces cerueaux eschauffez à la reuolte alloient troubler furent maintenues en paix, par la iustice que l'on fit de cinq personnes. C'est assez traité de la Frâce, Voyons ce qui se passe en la guerre des Pays-bas entre les Espagnols & Holandois.

Après que l'Archiduc se fust rendu par composition maître d'Ostende en Septébre 1594. Il considéra que ce siege de trois ans luy auoit esté inutile, puis que le Prince Maurice l'Esté dernier auoit pris l'Escuse à la barbe, dont le plat-pays de Flandres estoit autant endommagé par courtes, comme il estoit au parauant: ce fut ce qui le fit resoudre de tenter tous moyens d'empescher les courtes des garnisons de l'Escuse.

Au commencement de ceste année il fit saisir les aduenues du Chasteau d'Isendic, place qui sert comme d'un boulevard à l'Escuse, & le tenoit de si pres bouclé, que la garnison d'Isendic entra en crainte de se perdre, son armée s'estant renforcée de plusieurs troupes Italiennes, Valloignes, & Allemandes.

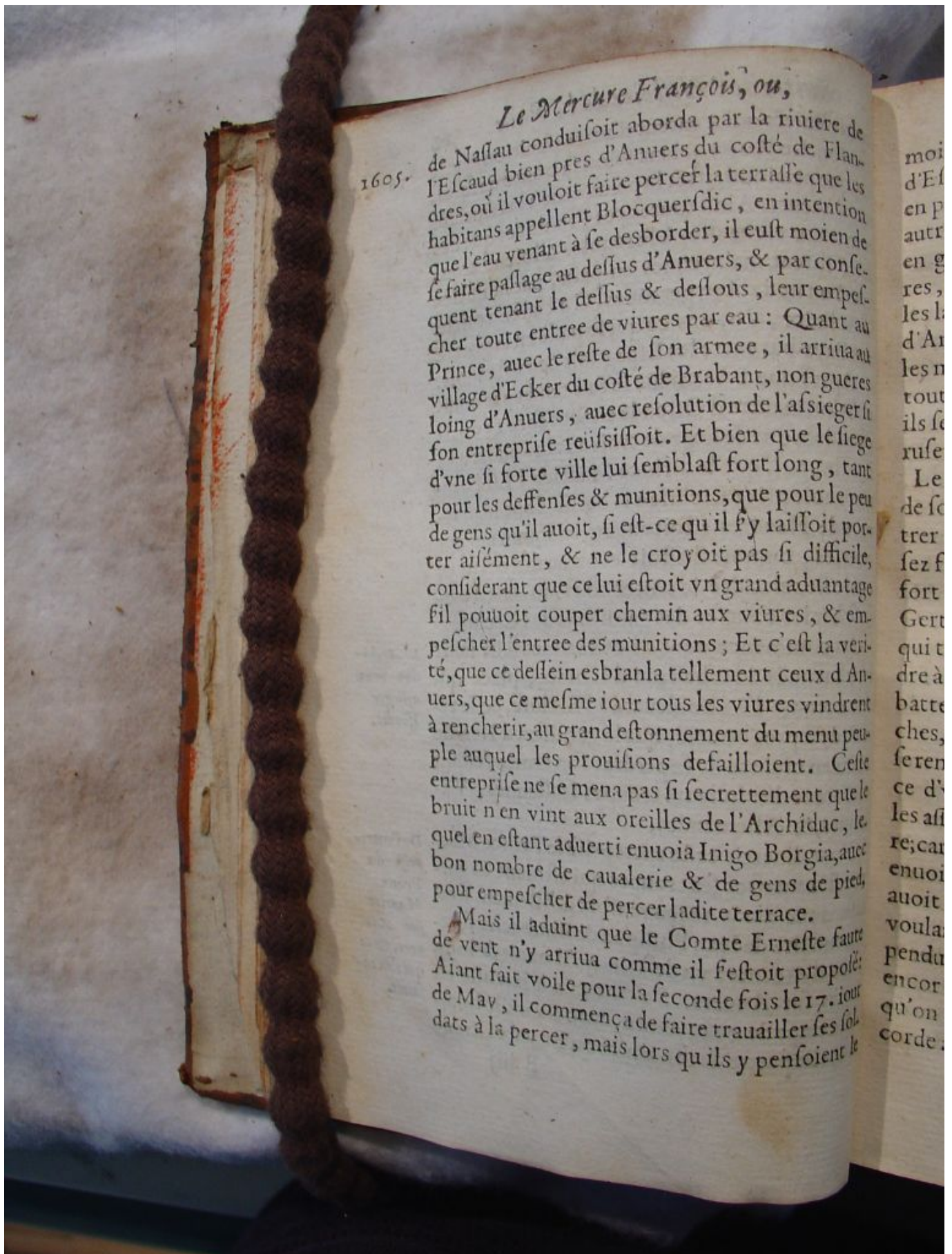
Pour diuertir ceste entreprise le Prince Maurice fit ramasser ses troupes qui estoient es garnisons; & ayant receu renfort d'Allemands sous la conduite de Iean Philippe de Bimbach, il resolut d'exécuter un dessein qu'il auoit de long temps sur Anuers. S'estant mis à la voile au Printemps de ceste année, avec dix mille hommes, vne partie de son armée qu'Ernest Comte

L'Archiduc veut assieger Isendic.

De l'entreprise du Prince Maurice sur Anuers, & ce qui s'en ensuiuit.

B iiij

1605_012v.jpg



1605_013r.jpg

Suite de l'Histoire de la Paix. 13

moins, ils se virent enveloppez d'une troupe 1605.
d'Espagnols, qui en tuerent quelques deux cets,
en prindrent cent de prisonniers, & mirent les
autres en faitte. De sorte que le Comte se voiat
en grand danger de perdre quatre de ses Navi-
res, aimamieux y mettre le feu dedans, que de
les laisser à la discretion de l'Espagnol. Ceux
d'Anuers, qui regardoient ce combat par dessus
les murailles, eurent belle peur du commencement;
toutesfois flottans entre l'espoir & la crainte,
ils se virent vainqueurs à la parfin, plus par les
ruses de l'Espagnol que par leurs propres forces.

*Des faulte
des Holan-
dois prez
d'Anuers.*

Le Prince Maurice, bien que frustré des effects
de son entreprise sur Anuers, ne laissa pas d'en-
trer en Brabant, où il assiegea Voude, place as-
sez forte, la garnison de laquelle incommodoit
fort les habitans de Berg sur le Zom, Breda &
Gertruydenberge, mais principalement ceux
qui trafiquoient en Zelande, ce qui le fit resoul-
dre à l'assieger: aiant alsis son camp, & dressé sa
batterie, apres quelques sorties & escarmou-
ches, les assiegez ne se voians pas les plus forts,
serendirent au Prince le 22. de May. L'asséuran-
ce d'un espion que l'Archiduc y enuoioit pour
les asséurer d'estre secourus, est digne de memoire;
car pris & interrogé de la part de qui il estoit
enuoié, & où il auoit mis les lettres qu'on luy
auoit donnees pour porter aux assiegez; n'en
voulant rien confesser, on le condamna à estre
pendu: ce qui n'empescha pas qu'il ne s'obstinast
encor plus fort à faire la sourde oreille à tout ce
qu'on lui demandoit, iusqu'à ce que se voiant la
corde au col, & proche d'estre ietté, il demanda

*Le Prince
Maurice
assiege la
forteresse
de Voude,
qui se rend à
luy.*

*Resolution
d'un espion
pris par les
Hollandois.*

1605_013v.jpg

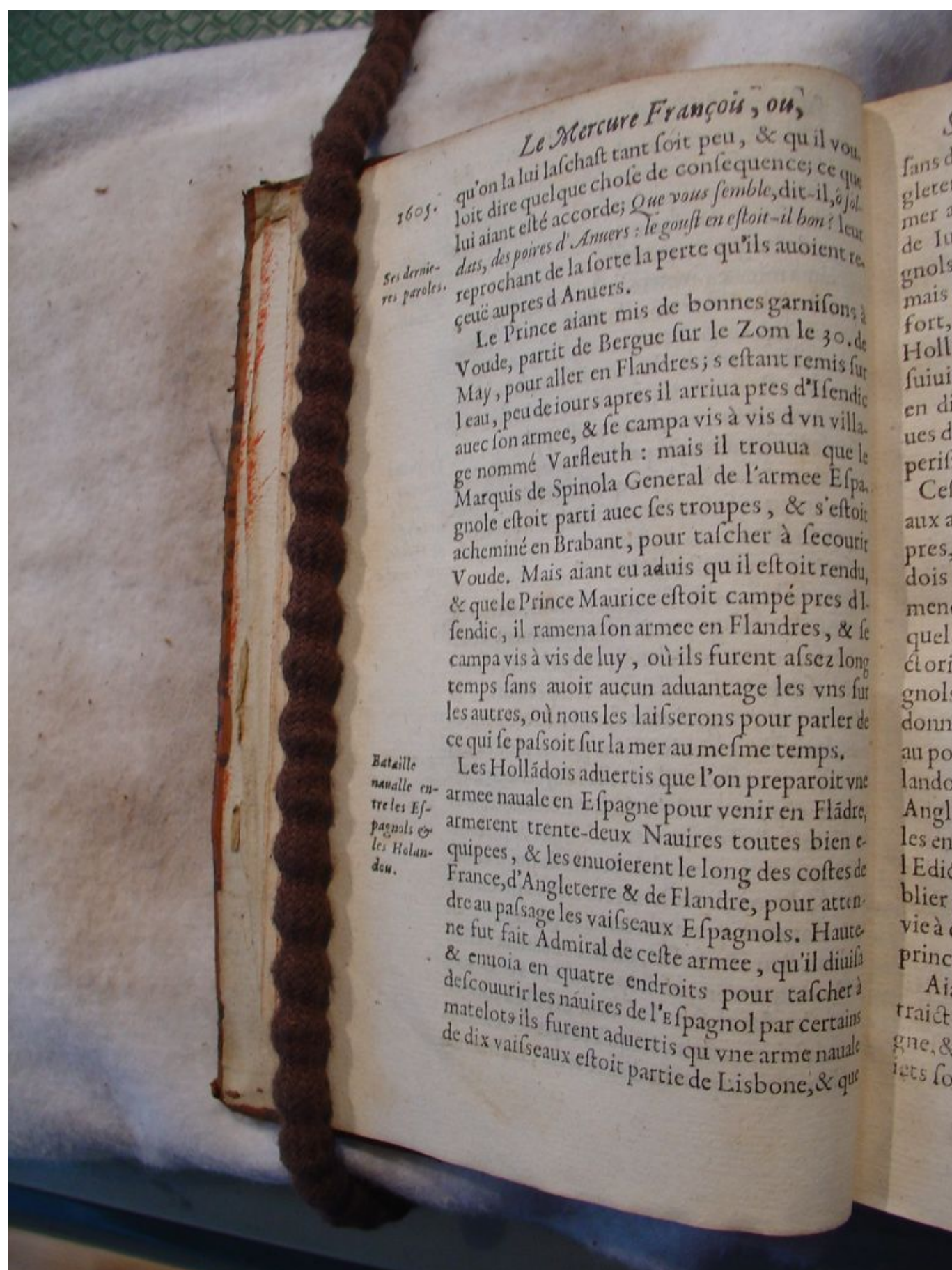


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan